



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

**COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
1er Juillet 2015**

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

Présents : Tous les membres, sauf

Procurations :

Jean Pierre DELFORGE, Karine CHIROL, Daniel MAYER, Cyril BRUSCOLINI et Damien ROZIER qui donnent respectivement procuration à Gérard SANJULLIAN, Patricia LISPAL, Bernard NEGRON, Julien CHALAYE et Gilles GASQ

Absentes excusées : Clotilde FALLAS et Marie Christine ANDRIEU

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 Mai 2015.

Secrétaire de séance : Julien CHALAYE

1. CONTRAT DE PLAN 2015

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire les travaux d'investissement suivants pour un montant de 85.748 €HT

- Toiture et chauffage de l'église pour	71.448 €
- Local de stockage du matériel périscolaire pour	14.300 €

Décide de solliciter l'Assemblée départementale pour une subvention de 43600 €.

2. IRL (Indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour 2014)

L'indemnité représentative de logement aux instituteurs pour l'année 2014 est fixée à 2 297 45 €, montant identique à celui de 2013.

3. DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCAOP POUR LE BAN DES VENDANGES

Dans le cadre des fêtes intercommunales, le Conseil décide, à l'unanimité, de demander une subvention à la CCAOP d'un montant de 2000 € et autorise le Maire à signer la convention

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire rappelle que 17 platanes seront abattus. La prise en charge sera mentionnée dans la convention avec le Conseil Départemental, relative aux travaux d'aménagement de la Place Jean Moulin.

Il précise que pour éviter le débordement des eaux sur la route en cas de forte pluie, 2 sujets ont été abattus par le Département.

René MARTIN demande pour quels travaux la RD 975 sera coupée à la circulation. Le Maire précise que des travaux de goudronnage seront prochainement réalisés par le Département entre la sortie du village et le rond point de la Courançonne.

René MARTIN et Marie-Ange SANJULLIAN demandent si le chemin Saint Paul va subir des travaux, vu son état très dégradé.

Bernard NEGRON précise qu'après s'être rendu sur les lieux, il a constaté qu'un simple rebouchage des trous n'était pas suffisant. Vu l'état du chemin, une entreprise devra procéder par griffage, comblement puis compactage de gravier, sur une longueur de 1.5 km.

Marie-Ange SANJULLIAN demande la raison des travaux au Chemin des Muletiers. Le Maire précise qu'une grosse pierre a été projetée cassant le réseau d'eau.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 30.

Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 2 Juillet 2015, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Julien CHALAYE



Travaillan le 2 Juillet 2015

Le Maire

